

Le Directeur de Cabinet

Paris, le 19 mars 2026

Objet : Lettre de mission IGF-IGA pour déterminer la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de l'organisation de la DGCCRF dans le cadre de la mission Etat efficace

Madame la Cheffe de l'Inspection générale des finances,
Monsieur le Chef de l'Inspection générale de l'administration,

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a pour mission principale de protéger les consommateurs, d'assurer le bon fonctionnement des marchés et de garantir la loyauté des transactions commerciales.

L'efficacité de l'action publique dans ces domaines est aujourd'hui bouleversée par l'évolution des modes de consommation, par exemple l'essor du commerce en ligne, comme par l'émergence de fraudes toujours plus complexes.

La nécessité pour la DGCCRF de s'adapter à ces évolutions a été soulignée par la Cour des Comptes en 2025 dans son rapport sur la protection du consommateur à l'ère du numérique. En particulier, la Cour pointe le décalage entre ces évolutions et l'organisation des moyens de l'Etat en services déconcentrés :

- de nombreux enjeux prioritaires (fraudes complexes et régulation du e-commerce) dépassent l'échelle du département, voire de la région, et nécessitent de plus en plus la réalisation de contrôles d'acteurs localisés hors de nos frontières ;
- les missions de la CCRF au niveau local sont mal couvertes dans les petits départements : près de 50 départements sont dotés de moins de 10 effectifs CCRF et ne peuvent pas bénéficier d'un encadrement DGCCRF, et donc métier, de façon systématique.

Il convient donc de renforcer les moyens de la DGCCRF sur ses enjeux prioritaires, objectif qui fait consensus, tout en maintenant la capacité d'action locale des services déconcentrés et pour cela d'en définir la meilleure organisation centrale et territoriale, tant du point de vue RH que des process et outils associés. A date, les besoins pour répondre aux nouveaux enjeux sont estimés à 150 ETP.

L'organisation cloisonnée qui entrave la bonne allocation des compétences et des moyens, comme le souligne la Cour des Comptes en 2025, a des incidences mesurables en termes d'impact de la politique publique. Le ministère des PMEPA souligne que la décorrélation entre les actions relevant de la concurrence, conduites au niveau régional et celles relevant de la protection des consommateurs actuellement réalisées au niveau départemental est préjudiciable à l'efficacité et à l'efficience de la mission de la DGCCRF sur la détection des pratiques anti-concurrentielles. Ces pratiques sont de nature à impacter le pouvoir d'achat des consommateurs en cas d'entente sur les prix par exemple.

Dans le cadre de la mission « Etat efficace » placée auprès du Premier ministre, le ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat (MPMEPA) a proposé une évolution de l'organisation des moyens de l'Etat dédiés aux missions de la DGCCRF pour répondre à ce besoin. Cette évolution a donc pour objectif de rendre l'organisation administrative plus efficace et de renforcer la capacité d'agir de l'Etat.

Le schéma proposé pour renforcer les moyens alloués aux priorités nationales telles que la surveillance des plateformes de commerce en ligne, vise à rassembler sous l'autorité du Préfet de Région les moyens de l'administration territoriale de l'Etat (ATE) dédiés à ces missions, moyennant un contrat de service avec chaque préfet de département lui permettant de couvrir des priorités de contrôle sur son territoire. Ce schéma comporte également un volet d'amélioration de la coordination interministérielle des services disposant d'une expertise et de pouvoirs pour réguler les plateformes de commerce en ligne.

Pour autant, ce projet emporterait pour l'ATE plusieurs conséquences :

- Il irait à rebours du renforcement de l'échelon départemental et de l'autorité du Préfet de département, en éloignant la politique publique de protection du consommateur du terrain où les enjeux demeurent notamment dans sa dimension lutte contre la fraude et la criminalité organisée;
- En conduisant à revenir sur la structuration des DDPP / DDETSPP, il remettrait en question l'organisation de l'ATE, en fragilisant tout particulièrement les directions départementales interministérielles dans des petits départements dont la Cour des Comptes a déjà souligné les effets de la baisse des effectifs CCRF de 12 % entre 2010 et 2020, à périmètre constant. Il aurait également une incidence sur les secrétariats généraux communs départementaux, qui sont en cours de consolidation.

Il apparaît donc nécessaire de définir les modalités de cette réforme en prenant en considération les impacts et les enjeux qu'elle peut avoir pour l'ATE, tant en termes de missions que RH pour les agents et les structures concernées.

Dans cette perspective, nous vous demandons, dans le cadre d'une mission conjointe de l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'administration :

- d'expertiser les besoins formulés par la DGCCRF afin de répondre à ces enjeux ;
- de proposer des scénarios de gage des besoins de la DGCCRF, en faisant le cas échéant plusieurs propositions de schéma organisationnel qui ne devront pas fragiliser le niveau départemental ni les missions de l'ATE.

Pour mener vos travaux, vous veillerez à mobiliser des préfets de région, préfets de département, représentants de la DGCCRF et des DDI concernées par le projet de réforme. Les ministères vous feront des propositions de noms pour participer à vos travaux. La mission Etat Efficace pourra vous assister en tant que de besoin.

Compte tenu de l'urgence de la mission, vos conclusions devront nous être remises sous deux mois, sous la forme d'une note opérationnelle présentant les différents scénarios de financement des besoins de la DGCCRF, besoins que vous aurez évalués et confirmés.

Philippe GUSTIN